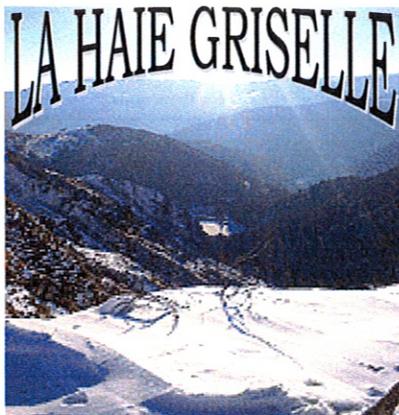


GERARDMER



COLLEGE - LYCÉE

Pôle-Espoir interrégional :

Massif des VOSGES

Disciplines nordiques et associées :

Fond – Biathlon – Combiné nordique - Saut

&

Ski alpin

Le pôle-espoir interrégional du Lycée "La Haie Griselle" de GERARDMER a pour objectif de concilier, dans les meilleures conditions possibles, la pratique du ski nordique ou du ski alpin à un haut niveau de compétition avec la poursuite d'une scolarité normale de second degré.

Le pôle-espoir a un recrutement interrégional mixte ; il accueille les élèves de la 2^{nde} à la terminale pour le pôle espoir fond, et en 3^{ème} et 2^{nde} pour le pôle espoir alpin.
Pour tous les élèves sportifs l'inscription dans l'établissement est dérogatoire à la carte scolaire.

CONDITIONS D'ADMISSION

L'admission sur le plan sportif et médical se fait lors de l'examen du dossier par la D.T.N. – FFS.

L'admission scolaire est prononcée par une Commission qui se tient au Lycée de GERARDMER, dans la première quinzaine de JUIN, et qui réunit, sous la présidence de Monsieur le Proviseur du Lycée, des professeurs d'E.P.S. de l'établissement, des représentants de la Jeunesse et des Sports et de la Fédération Française de Ski, et un représentant de Madame la Directrice Académique des services de l'Education Nationale.

- AU PLAN SPORTIF :

L'admission prend en compte les qualités sportives et les résultats dans les courses fédérales – Points FFS – UNSS : Les élèves de la section sportive se doivent de participer aux épreuves UNSS Ski, mais également à toutes autres rencontres sportives UNSS en concertation avec les professeurs responsables. Ils devront être licenciés à l'association sportive du collège.

- AU PLAN SCOLAIRE :

L'élève est admis dans la classe proposée par le Conseil de classe de son établissement d'origine, conformément aux instructions ministérielles en matière d'orientation. Pour être retenus, les élèves devront présenter des résultats scolaires satisfaisants, leur permettant d'envisager une poursuite d'études jusqu'à la fin du cycle – Baccalauréat – Il faut concilier études et pratique sportive de haut niveau. C'est primordial.

- ✓ Pour le ski de fond :

Toute la scolarité se déroule au Lycée "La Haie Griselle", suivant un cursus de scolarité classique de 3 années au Lycée.

- ✓ Pour le ski alpin : La scolarité au pôle à "La Haie Griselle" se déroule sur l'année de troisième et de seconde.

A l'issue de l'année de seconde, quatre orientations s'offrent aux élèves :

- le Pôle France au Lycée "Jean Moulin" à 73202 ALBERTVILLE.
- Le Pôle espoir interrégional "René Dayve" à 74190 PASSY - "Jean Prevost" à 38250 VILLARD DE LANS – "La Tarentaise" à 73604 MOUTIERS. (Sous réserve d'obtention des critères).
- Le Pôle espoir interrégional du Lycée "La Haie Griselle" à GERARDMER sous réserve de la présence d'une structure d'entraînement pour les élèves de 1ères et de terminales.
- La formation au Brevet d'Etat Ski alpin au sein du Lycée "La Haie Griselle"

- SCOLARITE : Les élèves peuvent être admis

- Dans les classes suivantes de second cycle :

- ❖ 2nde SES + LS ou SES + MPS
- ❖ 1^{ère} et terminale économiques et sociales (ES) et scientifiques (S).

Ils peuvent choisir les langues vivantes suivantes : 1^{ère} et 2^{ème} langue : anglais et allemand.

Le Lycée n'offre pas de sections technologiques, industrielles ou commerciales, dont l'horaire est, de toute façon, trop lourd pour être compatible avec un aménagement horaire.

Les élèves du pôle-espoir sont regroupés dans des classes dont l'emploi du temps a été aménagé de façon à libérer 2 après-midi par semaine pour l'entraînement sportif :

- le mardi et le vendredi.

Dans le cadre d'une entrée en 3^{ème} (uniquement ski alpin) les élèves effectuent leur entraînement le lundi et le jeudi.

Le mercredi après-midi est libéré pour tous les élèves.

L'entraînement sportif dure toute l'année scolaire, il met l'accent plus particulièrement sur :

- La préparation physique générale en automne, avec le ski en fonction de l'enneigement,
- L'entraînement au ski et la compétition en hiver.
- La récupération et les activités physiques d'entretien au printemps.

Les élèves doivent être bien conscients qu'ils sont moins disponibles pour leurs études durant l'hiver, qui est une période d'entraînement intensif : tout retard, **tout laisser-aller au 1^{er} trimestre** risque d'être lourd de conséquences pour la suite de leur scolarité.

Une suspension, voire une exclusion du pôle en cours d'année peuvent être envisagées par le Proviseur en cas de niveau scolaire insuffisant.

Des cours de rattrapage ou de soutien sont dispensés par les professeurs de la classe pour compenser les heures manquées à l'occasion des stages et compétitions, ou pour aider les élèves en difficulté.

Si tout est mis en œuvre pour faciliter la réussite dans les études comme dans la pratique du ski, les élèves, de leur côté, doivent montrer une motivation sérieuse et une bonne capacité à organiser leur travail dans un emploi du temps très serré.

- **REGIME :**

Les élèves du pôle-espoir sont internes, sauf s'ils résident à GERARDMER ou à proximité immédiate. L'internat est fermé du vendredi soir 18 heures (le repas n'est pas assuré) au lundi matin 7h30.

- **TARIFS :**

- a. **Hébergement :**

Le montant annuel de la **pension** est de : 1 290.60 €.

Le montant annuel de la **demi-pension** est de :

- 516.60 € pour 5 jours.
- 444.96 € pour 4 jours.
- 386.64 € pour 3 jours.

Le règlement se fait par trimestre. Pour les élèves boursiers, le transfert de leur bourse se fera à la rentrée scolaire par l'intermédiaire de leur établissement d'origine.

- b. **Participation financière :**

Dans le cadre de leurs entraînements, les élèves seront véhiculés dans les bus et encadrés par les professionnels et CTS des comités régionaux de ski du massif des Vosges. Une participation de 300 € versée au comité régional pour soutenir l'ensemble de cette logistique sera demandée pour l'année scolaire 2012/2013. Cette somme pourra être révisée au cours de l'été en fonction du nombre d'entrants et du fonctionnement du CRMV.

- **RENSEIGNEMENTS PRATIQUES :**

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- Pour les questions d'ordre administratif ou scolaire : Mme THIRIAT au secrétariat l'établissement.
- Pour les questions d'ordre sportif : M. AUBIN, Professeur d'E.P.S. coordonnateur des différentes structures alpines et nordiques.

- **INSCRIPTIONS :**

Marche à suivre :

- Prendre contact au préalable avec les conseillers techniques disciplinaires afin qu'ils valident a priori la demande de candidature.
 - A compter du 2 avril, aller sur le site ffs.fr puis filière haut niveau puis Parcours de l'excellence sportive.
 - Télécharger le dossier, le remplir et envoyer **pour le 6 mai 2012 au plus tard.**
- ✓ L'original au secrétariat de la D.T.N.
 - ✓ Une copie au Comité régional.
 - ✓ **Une copie à l'établissement scolaire souhaité accompagnée des bulletins du 1^{er} et 2^{ème} trimestre de l'année scolaire en cours. Dès réception, vous devrez faire parvenir la copie du bulletin du 3^{ème} trimestre. Et pour les élèves de 3^{ème}, la fiche d'orientation**